

RAPPORT DU GROUPE DE TRAVAIL INTERMINISTERIEL SUR L'EDUCATION AU DEVELOPPEMENT DURABLE

par M. Jacques Brégeon, président,
Mme Sylvie Faucheu, vice-présidente,
et M. Claude Rochet, rapporteur,

avec le concours de
M. Jean-Michel Valantin, HFDD au MEN/DGESCO
et de M. Yann Martin-Chauffier, Chargé de mission MEN

Le développement durable

Définition donnée par Mme Gro Harlem Brundtland dans son rapport « *Notre avenir à tous* » (1987)

« *Le développement durable est un développement qui répond aux besoins des générations du présent sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs.*

Deux concepts sont inhérents à cette notion : le concept de " besoins ", et plus particulièrement des besoins essentiels des plus démunis, à qui il convient d'accorder la plus grande priorité, et l'idée des limitations que l'état de nos techniques et de notre organisation sociale impose sur la capacité de l'environnement à répondre aux besoins actuels et à venir. »

Le développement durable repose sur la conscience de l'interdépendance entre l'homme, ses activités, les modalités d'organisation sociale et l'environnement. Il a pour vocation de faire évoluer les sociétés humaines de manière à établir un monde viable, vivable et durable.

Le développement durable n'est pas un champ, encore qu'il requiert des connaissances, mais plutôt une philosophie pour l'action qui repose sur la compréhension des enjeux et qui implique une pensée et des comportements nouveaux.

L'éducation au développement durable

Pour l'UNESCO (Cf. Décennie des Nations Unies pour l'éducation en vue du développement durable 2005-2014)

« *L'éducation pour un développement durable, c'est à apprendre à :*

- respecter, reconnaître la valeur et les richesses provenant du passé, tout en les préservant ;*
- apprécier les merveilles de la Terre et de tous les peuples ;*
- vivre dans un monde où chacun ait de quoi se nourrir pour une vie saine et productive ;*
- évaluer, entretenir et améliorer l'état de notre planète ;*
- construire et apprécier un monde meilleur, plus sécurisant, plus équitable ;*
- être des citoyens concernés et responsables, exerçant leurs droits et responsabilités à tous les niveaux : local, national et global. »*

POUR REFLECHIR AVANT LA LECTURE DU RAPPORT

“Va prendre tes leçons dans la Nature”
Léonard de Vinci

“Le temps du monde fini commence”
Paul Valéry

*“C'est une triste chose de songer que la nature parle
et que le genre humain ne l'écoute pas”*
Victor Hugo

*“Une nouvelle manière de penser est nécessaire
si l'humanité veut survivre”*
Albert Einstein

*“Être conscient que demain existera
et que je peux avoir une influence sur lui
est le propre de l'homme”*
Albert Jacquard

*“Dans la vie, il y a deux catégories d'individus :
Ceux qui regardent le monde tel qu'il est et se demandent pourquoi.
Ceux qui imaginent le monde tel qu'il devrait être et se disent: pourquoi pas ?”*
George-Bernard Shaw

“Agir dès maintenant, c'est l'urgence”
Hubert Reeves

STRATEGIE POUR L'EDUCATION AU DEVELOPPEMENT DURABLE

A la suite des travaux du « Grenelle Environnement », les ministres MM Jean-Louis Borloo, Michel Barnier, Xavier Darcos, et Mmes Valérie Pécresse et Roselyne Bachelot ont décidé de mettre en place un groupe de travail sur l'éducation au développement durable.

M. Jacques Brégeon, professeur à l'École Centrale Paris, directeur du Collège des hautes études de l'environnement et du développement durable (CHEE & DD), a été désigné par les cinq ministres pour présider ce groupe de travail. Il est entouré de Mme Sylvie Faucheuix, présidente de l'Université de Versailles Saint-Quentin et de M. Claude Rochet, professeur à l'Institut de Management Public de l'Université Paul Cézanne, Aix-Marseille III.

La commande

La mission du groupe de travail est, dans la continuité du Grenelle Environnement, d'approfondir les questions qui se posent en matière de développement durable aux acteurs de l'éducation des différents ministères concernés, de faire toute proposition à ce sujet et de présenter un programme opérationnel fin janvier 2008.

Le contexte

Le « **Grenelle Environnement** » a souligné la nécessité de **renforcer la dimension éducative d'une politique globale de développement durable** de manière que soient prises en compte de façon convergente les nécessités environnementales liées au changement climatique, à la nouvelle donne énergétique, à la préservation de la biodiversité et à la santé, ainsi que les nécessités propres aux différents échelons de la gouvernance politique, économique et sociale de notre société.

Les propositions du Groupe de travail se situent également dans la logique du « Plan national d'action d'éducation, de formation et d'information pour un développement durable » conduit par le Comité français de la Décennie de l'éducation pour un développement durable sous la présidence du Professeur Michel Ricard.

Remarques importantes

La prise en compte de l'environnement et des enjeux écologiques est totalement intégrée au sein de la notion d'éducation au développement durable ; ces préoccupations sont essentielles, mais ne peuvent être exclusives des préoccupations sociales et économiques que le développement durable permet d'intégrer.

Le préalable de l'éducation au développement durable, c'est l'accès pour tous à l'éducation. **Le développement durable se trouve au cœur du Socle commun des connaissances et compétences** (document publié le 12 juillet 2006 qui fixe les repères culturels et civiques constituant le contenu de l'enseignement obligatoire) et qui en intègre les dimensions scientifiques, humanistes et économiques.

« *Maîtriser le socle commun, c'est être capable de mobiliser ses acquis dans des tâches et des situations complexes, à l'école puis dans sa vie ; c'est posséder un outil indispensable pour continuer à se former tout au long de la vie afin de prendre part aux évolutions de la société ; c'est être en mesure de comprendre les grands défis de l'humanité, la diversité des cultures et l'universalité des droits de l'homme, la nécessité du développement et les exigences de la protection de la planète.* »

En suivant Claude Rochet, on peut dire de l'éducation au développement durable qu'elle a pour but « *d'éduquer à une vision globale et systémique du développement, de permettre un développement durable prenant en compte les interactions entre ses différentes composantes et d'intégrer dans les décisions les paramètres de la durabilité. Cette éducation passe par l'intégration du développement durable dans et par toutes les disciplines ; elle suppose notamment d'identifier les messages clés, scientifiquement valides au regard de l'état de l'art existant. Elle tient compte de l'histoire et des spécificités culturelles de chaque société.* »

Périmètre de la mission

La mission confiée au groupe de travail concerne non seulement le champ scolaire, mais aussi celui de l'enseignement supérieur, de l'enseignement agricole, des professions de santé, de l'animation et du sport.

Compte tenu du rôle de celle-ci en matière d'intégration du développement durable par la société, le groupe de travail a été amené à porter également sa réflexion sur les questions de formation continue et de formation des formateurs.

Il faut noter que le périmètre du groupe de travail ne couvre pas l'ensemble du champ de l'éducation au développement durable (EDD) qui s'étend aussi et notamment, aux médias et à la publicité, si l'on veut considérer les domaines de la sensibilisation et de la consommation.

Le groupe de travail considère que ces aspects de l'EDD, qui ne relèvent pas de sa compétence directe, demandent à être traités de façon spécifique (création d'un Comité opérationnel de suivi du Grenelle ad hoc).

Le groupe de travail s'intéresse pour l'essentiel aux actions à mener dans le domaine de l'enseignement, principalement dans le cadre de la formation initiale à l'école primaire, au collège, dans les lycée d'enseignement général, technologique et professionnel, dans les établissements d'enseignement agricole et de formation professionnelle, ainsi qu'au sein des établissements d'enseignement supérieur. Dans le rapport on désignera cet ensemble par l'expression « sphère éducative ».

Si l'analyse est ciblée sur le rôle et la **responsabilité de la sphère éducative dans la mise en œuvre de l'EDD**, cela n'exclut pas du sujet, bien au contraire, les autres acteurs que sont les collectivités, les associations, les médias, les établissements publics ou les entreprises qui doivent eux aussi concourir à l'EDD.

Ces acteurs doivent être sensibilisés à leur part de responsabilité en matière d'éducation au développement durable et la sphère éducative doit leur proposer des voies de partenariat. Il s'agit de tirer le meilleur profit de leur expérience, de leur savoir et de leur savoir faire. Il s'agit aussi de mettre en place les cadres adéquats garants du respect des principes et des bonnes pratiques pédagogiques.

La sphère éducative se doit de recourir aux compétences des acteurs et de définir avec eux les modalités d'un partenariat fructueux.

En matière de développement durable, il n'est de vraie solution qui ne soit partenariale ; mais, l'on sait qu'aucune solution n'est efficace sans qu'elle ne soit portée par des responsables identifiés. Ce principe s'applique aussi à l'EDD.

Il n'y a pas de stratégies sans hommes pour les conduire ; l'éducation au développement durable, c'est en quelque sorte le **volet « compétences » et « ressources humaines » de la politique de développement durable**.

Il faut souligner ici que l'éducation au développement durable nécessitera de produire un effort considérable de formation à l'échelle du pays, et que la réussite de l'**éducation au développement durable est la clef de l'efficacité de la politique nationale de développement durable**.

Toutes les ressources de l'enseignement professionnel, de l'enseignement supérieur et de la formation continue susceptibles de concourir à cet effort doivent être identifiées, sollicitées et coordonnées. Dans ce cadre, le rôle de la sphère éducative est de premier rang ; l'efficacité de sa mobilisation déterminera dans une large mesure la capacité de la société à répondre aux défis du XXI^e siècle.

La réussite de l'éducation au développement durable est la clef de l'efficacité de la politique nationale de développement durable, dont elle constitue le nécessaire volet « compétences » et « ressources humaines ».

Cahier des charges

En complément de la lettre de mission, un cahier des charges a été proposé au groupe de travail et lui indique deux axes principaux :

- 1/ ***La pédagogie d'une éducation au développement durable***, dans ses diverses composantes dont les programmes et les ressources, ainsi que les référentiels des formations professionnelle initiale, en segmentant les stratégies par niveaux, du primaire au supérieur.
- 2/ ***La formation de l'ensemble des enseignants et personnels d'encadrement***, en relation directe avec la mise en œuvre de ***démarches de développement durable dans et par les établissements (E3D Établissements en démarche de développement durable)***, voie privilégiée de l'éducation au développement durable permettant des actions pédagogiques ***en collaboration avec les différents partenaires***.

La question des relations entre environnement et santé dans le contexte éducatif est soulignée ; il s'agit de prendre en compte cette dimension des conclusions du « Grenelle Environnement » et de les intégrer dans la sphère de l'éducation. L'expérience acquise dans l'enseignement agricole doit également être non seulement prise en compte mais source d'inspiration pour l'enseignement général.

La question de fond qui se pose au groupe de travail est de déterminer les dispositions et mesures susceptibles d'aider concrètement les ministères concernés, notamment celui de l'Éducation nationale, à **intégrer et à généraliser l'éducation au développement durable en partenariat**.

Objectif Passer rapidement de l'ère de l'expérimentation à celle de la généralisation par l'intégration et le partenariat avec les acteurs pertinents. Le changement d'échelle est considérable.

I. Pédagogie

- L'éducation au développement durable est une démarche indispensable pour tous les types d'établissements d'enseignement et de formation, à tous les niveaux.
- L'éducation au développement durable ne constitue pas une discipline. Elle demande l'intégration dans les processus pédagogiques existants, elle invite à des actions en partenariat et appelle à des approches variées, ainsi qu'à l'innovation pédagogique.

Elle repose sur :

1. l'intégration du développement durable **au sein de chaque discipline** dans chaque cycle d'enseignement, elle suppose la prise en compte des échelles et des problématiques locales, nationales, et mondiales et globales ;
 2. d'autres **processus pédagogiques en co- pluri- ou interdisciplinarité**, dont il faut faciliter les modalités pratiques (temps consacré, projet, travaux personnels encadrés...). Ces projets et actions peuvent être menés au sein de l'établissement, mais aussi à l'extérieur; ils permettent une initiation à la complexité.
 3. des **actions conduites en partenariat** avec les acteurs territoriaux qui sont de nature à enrichir la démarche et les supports. Elles privilégient les projets concrets, l'approche terrain et la découverte de la nature, de l'environnement local, rural, urbain, industriel.
- Cette approche en trois volets doit bien sûr être **segmentée selon les niveaux, du primaire au supérieur**.
 - **L'EDD doit être orientée vers l'action**, de manière à donner à chacun les outils lui permettant de contribuer, à son niveau et dans sa situation, à apporter des réponses efficaces aux grands enjeux des prochaines décennies.
 - **L'établissement est l'espace privilégié** de l'éducation au développement durable dont il devient le premier lieu et objet d'application.

Tous les établissements sont ainsi invités à entrer en démarche globale de développement durable (E3D), notamment par la mise en œuvre d'**agendas 21 scolaires** intégrant la dimension pédagogique. Cette invitation va induire une multiplication des initiatives que les administrations centrales devront favoriser et accompagner.

- Il sera important pour les ministères d'adopter un cadre de référence pour les démarches de façon à pouvoir les dupliquer aisément et à donner aux établissements les outils d'évaluation et de reddition nécessaires, tout en tenant compte de l'extrême diversité des établissements scolaires tant dans leur localisation que dans la sociologie des élèves.
Il serait sans doute efficace de **fournir aux établissements des guides et des documents de mise en œuvre de ces démarches**. Certains existent déjà du fait de travaux menés dans l'enseignement agricole, dans l'enseignement supérieur et dans certaines académies.
- Les **Comités de pilotage académiques de l'éducation au développement durable**, et leurs équivalents des différents ministères concernés, jouent un rôle stratégique dans la mobilisation et le suivi des établissements, ainsi que pour organiser la nécessaire concertation avec les autres acteurs de l'EDD notamment les collectivités locales et les associations.

II. Thématiques de l'EDD

Le développement durable suppose **d'abord la compréhension des enjeux**, et propose **ensuite une nouvelle manière de penser et d'agir**. Ce n'est pas un champ ; c'est une philosophie et une méthode pour l'action.

- Le développement durable s'appuie sur les trois volets fondamentaux que sont l'**équité sociale**, la **qualité de l'environnement** et la **performance économique**, et encore plus volontiers sur leurs interfaces : le **viable**, le **vivable** et l'**équitable**. Il est mis en œuvre dans le respect d'une bonne **gouvernance** s'appuyant sur un corpus éthique supérieur, le Pacte mondial (ou « Global compact ») et certains principes notamment celui de responsabilité. L'approche internationale est indispensable pour une juste perception des enjeux, notamment en termes de développement et de **solidarité internationale** et pour prendre en compte la **diversité culturelle** ; quant à l'**approche temporelle** elle est également nécessaire pour prendre en compte le souci des générations futures.
- L'éducation au développement durable doit reposer sur **une approche empirique et sensible**.
- Les disciplines se trouvent interpellées par le développement durable ; elles doivent poursuivre l'effort d'intégration qui est déjà engagé, notamment par l'histoire et la géographie, les sciences de la vie et de la Terre, les sciences économiques, l'éducation physique et sportive...
- Les thématiques du développement durable doivent faire l'objet d'une approche co et interdisciplinaire ainsi que d'une approche terrain avec les acteurs.

III. Formation de la communauté éducative

L'EDD ne saurait être efficacement mise en place sans un effort de formation des enseignants et des responsables, comme d'ailleurs de tous les personnels à l'occasion du déploiement des démarches de développement durable.

- **La formation des personnels d'enseignement.**

Elle doit se faire en lien avec les autres acteurs du développement durable dont les approches enrichiront les contenus et les modalités des actions de formation.

L'EDD doit entrer très en amont dans la formation des enseignants, tant en licence que lors de la préparation des concours, en intégrant la pluridisciplinarité.

Toutefois, former les futurs enseignants ne suffit pas ; l'essentiel est d'amener les enseignants en poste à intégrer l'EDD.

- **La formation des personnels d'encadrement et de direction.**

Les responsables du système éducatif aux niveaux national, académique et de l'établissement, doivent être sensibilisés voire formés, afin de soutenir les dynamiques de l'EDD et le déploiement des démarches E3D ou agenda 21, mais aussi pour les aider à conduire eux-mêmes des stratégies de développement durable correspondant à leurs missions et fonctions (démarches de développement durable, notamment d'agenda 21 au niveau de l'académie). L'expérience de l'enseignement agricole est précieuse en ce domaine.

- **Formation des personnels des établissements**

Dans le cadre des démarches E3D ou agenda 21, les personnels de santé et sociaux, les personnels de vie scolaire, les personnels administratifs, d'encadrement, d'entretien, de cuisine et d'enseignement doivent participer à des actions de formation inter catégorielles.

- **La démarche doit donc être activement soutenue par les plus hauts niveaux**

Les administrations centrales, les Inspections générales sont concernées ; la démarche doit irriguer les niveaux académiques et régionaux (les recteurs et secrétaires généraux d'académie, les directions régionales de l'agriculture et de la forêt, les directions régionales de la jeunesse et des sports, les inspecteurs d'académie directeurs départementaux et les inspecteurs pédagogiques), impliquer les établissements (les directeurs

d'établissements, les présidents d'université, les directeurs d'IUFM...) ainsi que les responsables concernés au sein des collectivités locales .

IV. Formation des acteurs

La sphère éducative doit non seulement s'acculturer au développement durable pour elle-même afin d'assumer au mieux sa mission d'enseignement, mais elle doit aussi pouvoir contribuer à la **sensibilisation et la formation des acteurs** (entreprises, collectivités, établissements publics, administrations...). Beaucoup parmi eux ne disposent pas d'un dispositif de formation (grandes organisations) et nombreux seront ceux qui chercheront le support et les ressources nécessaires à leur formation au sein de la sphère éducative et chez les autres acteurs de l'EDD.

Les organisations professionnelles sont des acteurs notables de l'éducation au développement durable à travers les activités d'éducation et de formation qu'elles ont en charge (enseignement et formation professionnelle) ; dans cet effort d'éducation et de formation au développement durable les chambres consulaires se trouvent également en première ligne à travers leurs dispositifs d'enseignement, d'apprentissage et de formation.

- **formation professionnelle initiale**

L'EDD doit entrer dans les apprentissages propres à chaque secteur professionnel et cela en relation directe avec les entreprises et les collectivités. Pour cela, **les membres des Commissions professionnelles consultatives (CPC) doivent être sensibilisés au Développement durable et invités à réviser les référentiels**.

Certains secteurs d'activité sont prioritaires compte tenu de leur contribution aux enjeux. C'est le cas notamment des métiers propres à l'agriculture et à la ruralité comme ceux du bâtiment, secteurs d'activité désignés comme prioritaires par le Grenelle Environnement. Cette intégration est de nature à réveiller l'intérêt pour ces métiers et susciter une meilleure reconnaissance sociale.

On peut signaler que la Commission professionnelle consultative des métiers de l'animation et du sport a déjà été sensibilisée à la prise en compte des compétences afférentes à l'éducation au développement durable. La révision des référentiels des diplômes et des formations de cette filière professionnelle permettra de donner une traduction concrète à l'EDD.

- **formation professionnelle continue**

La formation professionnelle continue tient un rôle déterminant dans le développement des « compétences développement durable » de la société et donc dans l'efficacité de la politique de développement durable. Certaines professions tiennent des positions clefs, par exemple les administrateurs de biens (syndics de copropriétés), qui peuvent et doivent être les promoteurs de la mise à niveau du parc immobilier.

Il faut introduire les problématiques de développement durable dans la formation continue des acteurs, de manière à sensibiliser les responsables, notamment les décideurs, y compris les élus, et à former les personnels.

Le groupe de travail recommande fortement que tous les travaux en cours de révision de la formation continue prennent en compte le développement durable (Cf. Chantier des partenaires sociaux)

Développement durable et développement des compétences

On comprend que l'éducation au développement durable répond au besoin de développement des compétences de la société. Cela passe par le **niveau individuel**, il faut enseigner et former les jeunes comme les adultes. Cela passe aussi par le **niveau collectif** ; il faut que toutes les organisations se mettent en démarche de développement durable et qu'elles apprennent donc à les conduire (c'est le niveau des démarches E3D et agenda 21 scolaire pour les établissements). Cela passe enfin par le **niveau « sociétal »** ; c'est l'ensemble des organisations qui doit faire mouvement de façon à entrer dans une logique de coopération et de partenariat, car l'on sait bien qu'il n'y aura de vraies réponses aux enjeux que collectives et partagées.

Il serait utile de lancer une étude, voire **un programme de recherche** sur la nature des « **compétences Développement durable** » requises sur les plans individuel, collectif et sociétal.

V. Les acteurs partenaires de l'éducation au développement durable

- Les **familles** doivent être impliquées dans l'appropriation de l'EDD. Elles seront d'autant plus facilement associées aux démarches E3D ou agenda 21 scolaire en tant que « parties prenantes » des projets d'établissement, qu'elles siègent aux conseils d'administration. Parmi les familles se trouveront même des ressources pour l'établissement, certains parents d'élèves pouvant avoir l'expérience des démarches de développement durable ou pouvant être impliqués par leur position professionnelle.
- Les **acteurs de la santé** doivent rejoindre les acteurs traditionnels de l'EDD, à commencer par les infirmières et les médecins scolaires. Il faut aussi prendre en compte les besoins propres du secteur de la santé, afin de mieux intégrer le développement durable dans ses propres dispositifs de formation (santé publique, épidémiologie). Les écoles d'infirmières qui s'inscrivent dans le contexte des centres hospitaliers, disposent en ceux-ci de domaines d'application immédiats pour leurs démarches de développement durable. On ne peut donc qu'inviter les grands établissements de soins à entrer, eux aussi, dans ces processus.
- Les **associations** qui ont tenu un rôle historique dans l'éducation à l'environnement et au développement durable, ont ainsi développé des savoir faire pédagogiques qu'il faut valoriser et utiliser; leur rôle est important dans les partenariats et se trouve renouvelé à travers les différentes dimensions de la démarche qui s'engage aujourd'hui : conception d'outils, participation à la formation des enseignants, accompagnement des démarches E3D, participation aux programmes EDD des collectivités, contribution à l'élaboration de stratégies EDD partagées...

Les associations ne sont pas seulement des partenaires du secteur scolaire ; elles peuvent proposer aux jeunes, dans le cadre extrascolaire et aux adultes, durant leurs loisirs, des espaces et des temps propices à la sensibilisation et à l'éducation au développement durable. Le cadre qu'elles sont susceptibles de fournir est souvent directement en prise avec le milieu naturel (volet environnemental), mais il peut aussi rejoindre des problématiques d'assistance (volet social) ou de solidarité internationale (volet développement économique).

On peut donner l'exemple des clubs sportifs en particulier dans le domaine des activités de nature : nautiques (voile, canoë...), terrestres (escalade, ski...) etc. Nombreux sont les centres de vacances et de loisirs qui développent de véritables projets pédagogiques autour de l'EDD). On peut également encourager les initiatives de jeunes sur des actions de développement durable. Toutes ces activités participent ou peuvent participer de l'éducation au développement durable et entrer en cohérence avec les plans EDD des collectivités locales. .

- Les **collectivités** sont déjà des acteurs directs de l'EDD à travers les établissements qu'elles financent et, de plus en plus, à travers leurs politiques territoriales de développement durable souvent volontaristes, certaines comprenant même des volets « éducation au développement durable » qu'on ne peut qu'encourager (Plans régionaux, Contrats éducatifs locaux...). Acteurs de proximité par définition elles peuvent fournir des sujets d'application, accompagner et proposer des actions pédagogiques (classes de découverte territoriale) ou encore associer les établissements d'enseignement à leurs propres politiques de développement durable (agenda 21 local), de façon à mettre en cohérence les démarches.

Les collectivités territoriales sont donc concernées au premier chef par la démarche E3D et cela à tous les échelons, de la commune à la région en passant par les pays, les agglomérations et les départements. Il faut signaler que les régions, au travers des schémas régionaux de formation professionnelle ont un rôle d'impulsion incontournable.

- A travers le rôle important de l'entreprise en matière de formation il convient d'encourager que les objectifs de DD soient présents dans les actions qu'elles conduisent La contribution de l'**entreprise** est souhaitable et nécessaire ;

elle peut se faire par des entreprises locales, champs d'observation et d'expérimentation, par certaines grandes entreprises qui peuvent fournir des supports pédagogiques, par les organisations professionnelles et consulaires ou par les filières pour l'enseignement technologique.

De plus, les entreprises sont en demande de jeunes formés au développement durable ou plus précisément de jeunes issus de formations les conduisant à des métiers concourant au développement durable.

- **Les services de l'Etat et les établissements publics** peuvent participer en fournissant une contribution à l'expertise des problématiques, en mettant à la disposition des responsables pédagogiques des études de cas et des supports de travaux pratiques, mais aussi, et certains établissements publics le font depuis longtemps, en proposant des activités pédagogiques de terrain ou en fournissant des supports pédagogiques. En outre, des ressources plus techniques peuvent être mises à disposition pour répondre aux besoins de l'enseignement comme de la formation continue.

Leurs experts et spécialistes peuvent aussi participer à la formation des enseignants et des formateurs à l'occasion de sessions dédiées.

Il faut signaler l'expertise de l'IFORE, service de formation du Ministère de l'environnement, du développement et de l'aménagement durables qui peut dynamiser l'intégration de l'environnement et du développement durable par les entités homologues au sein de la Fonction publique. Son expertise alliée à la capacité d'action du CNFPT (Centre national de formation de la fonction publique territoriale) peut s'étendre aux collectivités locales.

VI. Partenariats

En matière de partenariat, il devient nécessaire d'adapter les modalités de collaboration, alors que le changement d'échelle qu'implique la généralisation, oblige à inventer des processus adaptés aux effectifs désormais concernés.

- **Une charte nationale** définissant les modalités de partenariat est souhaitée par tous les acteurs. L'élaboration d'une charte est un processus qui doit respecter les bonnes règles de la concertation ; cette action pourra être aisément engagée à la suite du rapport en s'appuyant sur les parties prenantes représentées au sein du groupe de travail.
- Afin de garantir la qualité pédagogique des actions, des intervenants et des personnes des procédures d'agrément et de certification pourront être mises en place et s'accompagner de signes de reconnaissance (agrément ou label EDD) répondant à un référentiel à déterminer de façon concertée (processus à ne pas assimiler à une norme ISO...). Cette identification de la qualité pédagogique sera requise des différents intervenants quel que soit leur statut. Un groupe de travail ad hoc pourra être mis en place pour définir le référentiel.
- Les échanges d'expérience et les collaborations sur un même territoire doivent être encouragés. Les **Comités de pilotage académiques** existants ou leurs équivalents doivent s'ouvrir aux acteurs et partenaires de l'EDD, valoriser les synergies potentielles, et participer ainsi pleinement à l'élaboration de stratégies partagées, ainsi qu'à leur évaluation.
- Les modalités de collaboration entre les académies et leurs principaux partenaires que sont les collectivités, les entreprises, les associations professionnelles, les établissements publics et les associations sont à éclairer. Entre appels d'offres et subventions les points de vue sont variés selon l'interprétation que les maîtres d'ouvrage font de l'application au domaine de l'éducation des règles des marchés publics.
Si le recours à des conventions pluriannuelles d'objectif n'est actuellement plus possible depuis la note du PM du 23 octobre 2007, en revanche le besoin d'engagements dans le temps est ressenti ; un groupe de travail ad hoc pourra rechercher les voies possibles en collaboration avec la mission de M.Langlais sur l'analyse des relations entre les autorités publiques et les associations.
- Afin d'assurer une **continuité de l'éducation au développement durable entre le monde scolaire et les autres champs d'éducation et de formation**, des démarches originales pourront être inventées comme des formes

nouvelles de coopération entre établissements scolaires, universitaires, grandes écoles, instituts de formation avec les autres acteurs. On peut penser par exemple à des stages en entreprises ou dans les collectivités pour les enseignants, à des formations effectuées par des partenaires associatifs et institutionnels...

L'EDD est un domaine privilégié pour l'**innovation pédagogique**.

VII. Ressources pour l'EDD

- **Territoires**

L'EDD fonctionne selon **une logique de décloisonnement des acteurs et des champs**, qui doivent apprendre à travailler en complémentarité, en mettant en commun leurs ressources. **Le territoire permet cette collaboration**.

L'**identification des ressources et la valorisation des bonnes pratiques** doivent être effectuées à **chaque échelon territorial**. Des dispositifs de dialogue et d'échange sont à inventer entre les établissements et les acteurs du territoire, notamment les collectivités et les associations.

Des espaces de concertation existent dans certaines régions ; il faut veiller à leur bonne articulation avec les Comités académiques (participation des académies à ces espaces et réciproquement ouverture des Comités académiques aux acteurs de l'EDD) en respectant les domaines de responsabilité.

L'EDD doit s'appuyer à l'échelon territorial sur des sites, des espaces physiques, des structures de sports et de loisirs qui permettent d'allier l'action pédagogique à la découverte sensible.

- **Outils et supports pédagogiques**

L'EDD doit s'appuyer sur les possibilités offertes par **les technologies de l'information et de la communication appliquées à l'éducation (TICE)**.

De nombreuses **ressources pédagogiques** de qualité existent déjà sur supports traditionnels ou électroniques. Il faut **les porter à connaissance, les diffuser aux acteurs concernés** et faciliter leur accès par **l'Internet** qui apporterait une garantie de qualité aux enseignants.

Pour que la gestion de ce dispositif, notamment pour la mise à jour des ressources et leur « mode d'emploi », soit dynamique, on peut préconiser qu'elle soit répartie entre des acteurs publics et privés disposant des compétences nécessaires et engagés par une charte de qualité (Cf. Groupe de travail ad hoc).

Il se trouve qu'un **portail national** a été demandé par le Grenelle Environnement ; il faudrait qu'il intègre cette dimension éducative de façon à ne pas isoler l'EDD dans un site qui ne serait fréquenté que par les enseignants. L'informatique permet d'accéder à un portail à partir de multiples entrées ; il serait aisément implanté sur les sites Internet des acteurs référencés de l'EDD.

L'EDD doit irriguer tous les domaines d'activité ; il faut lui donner la plus grande visibilité possible.

Malgré les ressources existantes il faudra développer **la création et la diffusion de supports pédagogiques multimédias** qui seront adaptés aux différents publics. D'excellents centres de conception et de réalisation relevant de l'Education nationale peuvent consacrer pendant un temps une part de leurs moyens à l'élaboration d'outils répondant aux besoins propres de la sphère éducative. D'autres capacités existent également dans le secteur privé et peuvent être sollicitées.

- **Ressources humaines**

Le déploiement de l'éducation au développement durable ne pourra se faire sans l'affectation de ressources humaines compétentes, sans des crédits temps importants et sans budgets.

Pour former tous ces personnels et dispenser toutes ces formations, **il faut des personnes ressources**, c'est-à-dire, d'une part, **des experts** et, d'autre part, **des généralistes**.

- Pour les premiers, il en existe notamment au sein des universités qu'il faut mobiliser. Toutefois, certaines disciplines notamment celles touchant à l'écologie, sont en déficit important (écotoxicologie...), si ce n'est en voie de disparition (botanique...) ; **il faut réévaluer les besoins à venir de la société et faire de sorte que l'université les prennent en compte** et puisse former en conséquence les experts et spécialistes nécessaires.
- Pour les seconds, la **formation de formateurs** doit permettre de répondre à la raréfaction programmée des experts et autres « sachants » ou « communicants » qui ont été mobilisés jusqu'à présent et qui ne seront plus disponibles en raison d'une demande croissante.

- **Ressources et expertises institutionnelles**

- De nombreuses ressources existent déjà dans les ministères les plus concernés, dans leurs services déconcentrés et leurs établissements. De nombreux services, agences et établissements publics disposent de compétences, d'outils et de savoir faire qu'il faut repérer et mettre en réseau. (CNDP, ADEME, Agences de l'Eau, ONF, Santé...)
- Les ressources publiques peuvent être complétées par celles des partenaires de l'EDD issues des associations, des collectivités et du monde économique. Les associations agréées par les services du Ministère de la santé, de la jeunesse et des sports, peuvent offrir des approches originales et pourraient entrer pleinement dans les réseaux de l'EDD.
- L'ensemble représente **un potentiel considérable qui doit être mobilisé** pour l'EDD et dont le déploiement doit être coordonné.

- **Un Schéma national d'éducation et de formation au développement durable**

Dans le cadre du « Plan national d'action d'éducation, de formation et d'information pour un développement durable », **un Schéma national d'éducation et de formation au développement durable** paraît nécessaire pour coordonner le déploiement des efforts de formation que la société doit produire à tous les niveaux.

NB/ Le Plan national pourrait alors comprendre un autre Schéma qui concernerait les aspects de l'EDD non traités par le groupe de travail, c'est-à-dire la sensibilisation, l'information, la communication et la consommation.

Si les ministères en charge assurent naturellement le pilotage des actions relevant de leur compétence, le caractère transversal et multiacteurs de l'EDD conduit à proposer pour l'animation de ce Schéma national une **Délégation ou commissariat à l'éducation au développement durable**. Cette entité administrative (administration de mission) serait en rapport direct avec l'Education nationale, les autres ministères concernés, et le Commissariat général au développement durable.

La mise en œuvre du Schéma national doit **s'appuyer sur les structures existantes** au sein de la sphère éducative et chez les autres acteurs ; il doit être une illustration de l'efficacité des partenariats public-privé.

Par ailleurs, si le Schéma national concerne tous les domaines d'activité, on peut considérer que la sphère éducative constitue un domaine d'application particulier et même prioritaire, puisqu'il lui faut, d'abord, se mettre à niveau pour répondre à ses besoins propres avant de pouvoir assumer, ensuite, sa fonction de « ressource » à l'égard des autres domaines d'activité.

Enfin, il faut rappeler que certains métiers, professions et secteurs d'activité, déjà identifiés comme prioritaires devront faire l'objet d'une attention particulières (bâtiment, agriculture...).

- **Dispositif de soutien**

Des **dispositifs particuliers** sont à mettre en place pour accroître les capacités d'action existantes sur:

- La création de chaires universitaires en lien avec les problématiques régionales
- La sensibilisation et la formation des décideurs publics et privés (création d'un IHEDD)
- La formation d'experts sur des champs liés au développement durable, à l'environnement, à la santé
- La formation de formateurs en lien avec la recherche en sciences de l'éducation appliquée à l'EDD
- La mise en réseau intégré des centres de ressources pédagogiques
- Le développement de l'évaluation (métrique adaptée, indicateurs, référentiels...)
- La promotion des métiers concourant à l'environnement et au développement durable et la formation des professions clés.

Dispositif de soutien / Création de chaires universitaires

Un certain nombre de chaires ont été créées au cours des dernières années sur des thématiques liées au développement durable avec le soutien d'entreprises. Une chaire consiste à affecter des ressources et des compétences à un sujet déterminé de façon à en approfondir la compréhension par la recherche et à valoriser cette connaissance par des applications, des enseignements nouveaux et des formations.

Le Grenelle Environnement a mis l'accent sur le **besoin de chaires traitant de problématiques régionales** de façon à aider les acteurs des territoires à concevoir et mettre en œuvre des politiques de développement durable adaptées.

Les collectivités territoriales, particulièrement les régions, sont invitées à exprimer leurs attentes en la matière et à lancer des **appels à propositions** en direction des établissements d'enseignement supérieur et organismes de recherche présents sur leur territoire. Les services déconcentrés et établissements publics de l'Etat, notamment ceux qui sont réunis dans les pôles de compétence « développement durable » au niveau des préfectures, disposent d'une expertise sur les problématiques locales qui peut être mobilisée à l'occasion de ces appels à propositions.

Dispositif de soutien / Institut des hautes études du développement durable (IHEDD)

Pour sensibiliser et former au développement durable des dirigeants et hauts responsables du pays, **un dispositif en réseau** de niveau national, l'IHEDD, est à construire. Couvrant toutes les thématiques du développement durable (l'environnement, le territoire, la santé, le social/ sociétal...), ce dispositif s'adressera aux dirigeants de tous les secteurs d'activité (public, privé, monde associatif, professions libérales...). S'appuyant sur une entité centrale, il comporterait des entités en région dont l'approche territoriale serait importante et qui seraient en lien

avec les chaires universitaires, ainsi qu'un centre de ressources adaptées aux besoins de ces hauts responsables (informations, veille, supports pédagogiques).

Sa gouvernance conforme aux critères du Grenelle notamment à travers son Conseil d'orientation ouvert à toutes les parties prenantes (5 collèges), assurera sa crédibilité ; il est important que cet organisme ne puisse se trouver sous l'influence d'aucun groupe de pression, que sa gouvernance soit modèle et que l'Etat veille à son indépendance. Le Commissariat général au développement durable serait partie prenante de l'IHEDD aux côtés des entreprises, des collectivités, des associations et syndicats.

Pour construire ce dispositif, il faut prendre appui sur les entités existantes les plus concernées (IHEDATE, CHEE&DD, autres Collèges...) et sur leurs réseaux d'anciens auditeurs, sur les Grandes écoles déjà engagées ainsi que sur l'université (chaires de développement durable).

Un groupe de travail ad hoc pourra préciser les modalités de construction de l'IHEDD avec les parties prenantes concernées.

Dispositif de soutien / Réseau intégré des centres de ressources pédagogiques

Différentes entités publiques peuvent être mobilisées sur une part de leurs capacités d'action pour la mise en réseau intégré des centres de ressources de niveau national, accessible par un site portail proposé et pour la réalisation de supports numériques adaptés aux besoins du Schéma national.

Le pôle de compétence national en la matière que constitue le **CRDP d'Amiens** et le réseau du SCEREN (CNDP) rassemble des ressources pédagogiques de qualité qu'il fait connaître au moyen de son site Internet et de catalogues thématiques. Il dispose également de capacités de création de supports pédagogiques. Parmi les centres ressources il faut signaler

- l'**Université virtuelle du développement durable (UVED)** est l'une des universités numériques thématiques ; elle réunit une quarantaine d'établissements d'enseignement supérieur et produit des supports pédagogiques de niveau master 2 ;
- ainsi que le **campus numérique ENVAM** (ENVironnement AMénagement) qui propose aux professionnels des formations à distance dédiées à l'environnement et à l'aménagement du territoire.

Par ailleurs, faisant le constat qu'Internet donne accès à des ressources innombrables, mais qu'il est difficile, d'une part, de les repérer aisément et, d'autre part, de les mettre en relation logique, il serait utile de développer des outils informatiques permettant de rechercher les ressources et de les organiser selon une « toile de sens » structurant l'information (Cf. Travaux de l'Agence européenne de l'environnement).

Par ailleurs, plusieurs opérateurs privés et publics développent des outils informatiques qui peuvent trouver des applications pertinentes dans le cadre de l'EDD ; par exemple, des outils de simulation, des moteurs de recherche thématiques, des salles de cours...

L'EDD doit s'appuyer le plus possible sur les TICE qui sont les meilleures voies de communication avec les jeunes, surtout lorsqu'elles se déparent d'une forme trop scolaire...

Dispositif de soutien / Evaluation

Comme tout domaine d'activité, comme toute politique publique l'EDD se doit de disposer d'indicateurs permettant d'apprécier la pertinence, la qualité, l'efficacité et l'efficience des actions conduites.

Les actions conduites jusqu'à présent ont principalement porté sur les inventaires et suivis quantitatifs nécessaires ; il faut les prolonger sur le plan qualitatif. En matière d'éducation plus qu'ailleurs c'est la qualité de la démarche qui présente le plus d'intérêt et qui est la dimension la plus difficile à appréhender.

Plusieurs batteries d'indicateurs sont proposées mais, du point de vue des opérateurs, aucune ne semble

pleinement satisfaisante.

Il est donc proposé de conduire des travaux de recherche visant à définir des indicateurs non seulement pertinents, mais surtout aisés à renseigner par les opérateurs et les pilotes des programmes d'action.

- **Budget et financement**

L'effort à produire est considérable, mais les ressources disponibles le sont aussi.

Des redéploiements de moyens, des réaffectations de personnels et réallocations de budgets permettront sans doute de supporter une grande part de l'effort, mais des moyens et des budgets supplémentaires seront nécessaires notamment dans la phase de mise en place.

Compte tenu de l'impact que cet effort national produira sur la dynamique de la société (innovation, économies de fonctionnement, recherche appliquée, création d'emplois...) on peut penser qu'un tel effort constitue un défi à notre portée, dont tous les secteurs concernés bénéficieront.

Sur ce point, il est important de lancer au plus tôt **un programme de recherche visant à estimer le retour sur investissement de l'EDD** et du Schéma national. Cette approche permettrait de valoriser le bénéfice économique, social et environnemental de cette politique, notamment en la comparant à une politique de laisser faire.

Appréciant mieux ces aspects, la décision d'investir dans l'EDD serait d'autant plus facilitée que les budgets en cause sont de faible importance.

Un groupe de travail ad hoc est à mettre en place pour procéder à l'évaluation de l'effort à fournir en termes de ressources humaines et de budgets.

- **Fondation nationale pour l'éducation au développement durable (FNEDD)**

Quel que soit le budget que l'Etat pourra consacrer à la mise en œuvre du Schéma national d'éducation et de formation au développement durable, il ne suffira probablement pas à financer les multiples projets et initiatives.

Pourtant, l'EDD doit être mise en œuvre concrètement et de façon rapide, car chaque année perdue dans la mobilisation aggrave la situation et alourdit les efforts à produire demain. Il est de bonne politique d'aller vite et cela pour tout le monde, pour l'Etat, bien sûr, mais aussi pour les collectivités et les entreprises.

Dans ce contexte l'idée est venue d'une Fondation nationale pour l'éducation au développement durable dont le principe est soutenu par les entreprises, sous réserve d'en préciser les finalités et les modalités d'action.

Cette Fondation aurait donc vocation à soutenir la mise en œuvre du Schéma national, à apporter son aide à des projets reconnus utiles et pertinents mais se trouvant en panne de financement, à soutenir des projets pilotes ayant valeur exemplaire, etc....

La Fondation pourrait également susciter l'innovation et procéder à des appels à proposition.

N'empiétant pas sur les fondations d'entreprise existantes, la Fondation serait créée par des entreprises et abondée par des contributions volontaires et par la voie du mécénat et de la philanthropie.

De grandes entreprises très engagées dans le développement durable pourraient ainsi apporter leur soutien à cet effort national sans être suspectes d'ingérence dans l'éducation des enfants.

Abritée par la Fondation de France, la Fondation pourrait être mise en place au cours de l'année 2008 pour être opérationnelle en 2009.

Un groupe de travail ad hoc est proposé pour définir le projet avec les parties prenantes concernées.

- **Gouvernance**

Deux entités sont préconisées d'une part pour le pilotage, d'autre part pour l'évaluation de la politique.

Le Schéma national est mis en œuvre conjointement par les ministères concernés avec le concours d'une Délégation ad hoc qui anime et coordonne les programmes d'actions et qui rapporte aux instances gouvernementales en charge.

L'évaluation de la mise en œuvre du Schéma national et des actions susceptibles d'être conduites en dehors de ce cadre est confiée à une entité dédiée à cette mission et au rôle d'observatoire qui sont souhaités par tous les acteurs.

- **Suivi**

Plusieurs **groupes de travail** sont à mettre en place pour assurer le suivi des propositions selon un calendrier serré mais respectant les conditions nécessaires à une bonne mise en œuvre.

Le groupe de travail le plus urgent est celui consacré aux aspects budgétaires et à l'analyse des ressources.

Un **calendrier des manifestations à venir sur l'EDD** sera dressé de façon à pouvoir s'appuyer sur celles-ci pour maintenir la dynamique créée par le groupe de travail.

Ces manifestations programmées par les différents acteurs sont l'occasion de les informer sur la politique d'EDD et ses avancées, notamment sur les décisions consécutives aux propositions du présent rapport et sur les travaux des groupes de travail mis en place à sa suite.

Il est proposé de réunir à Paris au premier semestre 2008 les représentants des principaux réseaux existants au sein de la sphère éducative, que ce soit autour de disciplines ou de fonctions, de façon à les sensibiliser à la démarche, à prendre en compte leurs attentes et à les mobiliser.

Il est proposé de d'Instituer les Assises nationales annuelles de l'EDD, point de rendez-vous de l'ensemble des acteurs.

ANNEXE Groupes de travail à mettre en place pour le suivi des propositions

Groupe de travail	Objet	parties prenantes	Expertise	échéance
Mobilisation interne	Mettre en place des groupes de travail internes pour mobiliser les ministères	HFDD DGESCO, DGER		
E3D et agenda 21 scolaire	Méthodologie pour la mise en œuvre et l'accompagnement des démarches	Ministères Comité 21, 4D, syndicats CGE, CPC, étudiants et lycéens AMF, ADF, ARF	Comité 21 AFNOR, HFDD des ministères	Avril 2008
Programmes et référentiels	Révision et processus de révision des programmes et référentiels de formation, de certification et professionnels ; planning et priorités	Ministères CIC CPC Organisations professionnelles Syndicats Commissariat au DD	Inspections générales CNCP Syndicats IRESCA	2008 / 2009 / 2010 Définir un calendrier de priorités
Charte nationale EDD	Mise en œuvre du processus d'élaboration de la Charte nationale	Toutes les parties prenantes	Comité de la Décennie Comité 21 EpE IRESCA	Mai 2008 Présentation en juin / colloque d'Albi
Agrement, label ...	Examen des modalités concrètes de l'agrément des intervenants EDD (organisations et personnes)	Associations (CFEEDD) Collectivités Ministères	AFNOR, IAS, CNCP Ministères	Premières orientations en juin Dispositif validé en septembre
Conventions d'objectif	Examiner les outils permettant de soutenir les intervenants agréés EDD ; préciser le cadre d'emploi des appels d'offres EDD	Ministères, établissements publics Associations (CFEEDD) Collectivités Entreprises et organisations professionnelles	Juristes des ministères, des collectivités et des associations Bercy (marchés publics)	Juin 2008
Chaires universitaires	Création de chaires de développement durable répondant à des préoccupations régionales	CPU, CGE, CNRS ARF MEDAD, MESR, MAP	CPU, CGE MESR	Septembre 2008
IHEDD	Création d'un l'Institut des hautes études du DD en réseau	IHEDATE, CHEE&DD autres Collèges en région Anciens auditeurs MEDEF, Commissariat au DD	Commissariat Inspections	Dispositif pour juin 2008

Ressources	Mise en réseau intégré de centres de ressources et création d'un portail ad hoc ; label pédagogique	Observatoire Ministères Inspections Associations (CERDD, IFRÉE...) Entreprises	CNDP / SCEREN Eduter CNED UVED, ENVAM Editeurs, producteurs	Dispositif pour juin 2008
Fondation EDD	Création d'une Fondation nationale pour l'EDD	MEDEF, EPE, entreprises Commissariat au DD Ministères Comité de la Décennie	Fondation de France Centre français des fondations	Dispositif pour juin 2008, opérationnelle pour 2009
Moyens	Evaluation des ressources humaines et financières à mobiliser ; Cf. LOLF (indicateurs financiers, programmes)	Partenaires EDD Collectivités Ministères en charge, Ministère de l'économie	Experts des ministères et des collectivités	Etude à conduire pour Juin, schéma pour septembre 2008
Evaluation	Définition d'indicateurs pour l'EDD et des modalités de l'évaluation	Ministères, Collectivités Intervenants EDD	Inspections SFE, UNESCO	Dispositif pour fin 2008

ANNEXE Dimension sociologique de la mise en œuvre du programme d'action proposé

d'après l'expertise de M. Erwan LECOEUR

ANNEXE Groupe de travail Education au développement durable

Composition et organisation

Afin de recueillir les propositions de l'ensemble des partenaires de l'éducation au développement durable, le groupe de travail qui comporte près de 80 personnes, a été **composé selon les principes du « Grenelle Environnement »** ; il comprend donc **cinq collèges** représentant les associations, les collectivités, les syndicats, les entreprises et les administrations concernées, ainsi que des élus et des personnalités qualifiées.

Le Haut fonctionnaire au développement durable de la DGESCO, M. Jean-Michel Valantin, assisté de M. Yann Martin-Chauffier, Chargé de mission, ont été délégués auprès du président du groupe de travail pour organiser les séances, recueillir les propositions et les auditions.

Tous les documents sont tenus à la disposition des membres du groupe de travail (site Internet <http://ldif.education.gouv.fr>).

Actions conduites

Les débats et auditions du GTEDD ont commencé le 10 décembre 2007, se sont poursuivis les 14 et 21 décembre, ainsi que le 7 janvier 2008.

Un premier document d'orientation a été présenté le 9 janvier aux ministères.

Des consultations complémentaires ont été organisées avec les acteurs concernés autour des principales dispositions à prendre (partenariat, démarche E3D, formation, ressources, soutien) au cours du mois de janvier.

Le vendredi 18 janvier 2008 s'est tenue une séance technique permettant de préciser les principales propositions. Celles-ci ont été réunies dans un tableau général qui a fait l'objet d'une discussion en séance plénière le mardi 22 janvier 2008.

De nouvelles contributions et propositions ont été reçues de membres du groupe de travail et d'autres acteurs.

Le rapport final a été présenté le mardi 29 janvier 2008 aux ministères pour examen et éventuelle diffusion.

NB/ Le groupe de travail considère que les aspects Communication, sensibilisation et consommation de l'EDD, qui ne relèvent pas de sa compétence directe, demandent à être traités de façon spécifique (création d'un Comité opérationnel de suivi du Grenelle ad hoc).

Mesures phares

Principes

La réussite de l'éducation au développement durable est la clef de l'efficacité de la politique nationale de développement durable, dont elle constitue le nécessaire volet « compétences » et « ressources humaines ».

Passer rapidement de l'ère de l'expérimentation à celle de la généralisation par l'intégration et le partenariat avec les acteurs pertinents. Le changement d'échelle est considérable.

L'éducation au développement durable ne constitue pas une discipline.

Tous les établissements sont appelés à entrer en démarche de développement durable.

L'établissement est l'espace privilégié de l'éducation au développement durable dont il devient le premier lieu et objet d'application.

Thématiques de l'EDD

Le développement durable suppose **d'abord la compréhension des enjeux**, et propose **ensuite une nouvelle manière de penser et d'agir**. Ce n'est pas un champ ; c'est une philosophie et une méthode pour l'action.

Formation de la communauté éducative

L'EDD ne saurait être efficacement mise en place sans un effort de formation des enseignants et des responsables, comme d'ailleurs de tous les personnels à l'occasion du déploiement des démarches de développement durable.

La démarche doit donc être activement soutenue par les plus hauts niveaux

Formation des acteurs

La sphère éducative doit non seulement s'acculturer au développement durable pour elle-même afin d'assumer au mieux sa mission d'enseignement, mais elle doit aussi pouvoir contribuer à la **sensibilisation et la formation des acteurs**

Le groupe de travail recommande fortement que tous les travaux en cours de révision de la **formation continue** prennent en compte le développement durable (Cf. Chantier des partenaires sociaux)

Les **associations** qui ont tenu un rôle historique dans l'éducation à l'environnement et au développement durable, ont ainsi développé des savoir faire pédagogiques qu'il faut valoriser et utiliser; leur rôle est important dans les partenariats et se trouve renouvelé à travers les différentes dimensions de la démarche qui s'engage aujourd'hui :

Les **collectivités** sont déjà des acteurs directs de l'EDD à travers les établissements qu'elles financent et, de plus en plus, à travers leurs politiques territoriales de développement durable souvent volontaristes, certaines comprenant même des volets « éducation au développement durable » qu'on ne peut qu'encourager

A travers le rôle important de l'entreprise en matière de formation il convient de veiller à ce que les objectifs de DD soient présents dans les actions qu'elles conduisent La contribution de l'**entreprise** est souhaitable et nécessaire ;

Une charte nationale codifiant les modalités de partenariat est souhaitée par tous les acteurs.

Afin de garantir la qualité pédagogique des actions, des intervenants et des personnes des procédures d'**agrément et de certification** pourront être mises en place et s'accompagner de signes de reconnaissance (agrément ou label EDD)

Ressources pour l'EDD

L'identification des ressources et la valorisation des bonnes pratiques doivent être effectuées à chaque échelon territorial.

Pour former tous ces personnels et dispenser toutes ces formations, il faut des personnes ressources, c'est-à-dire, d'une part, des experts et, d'autre part, des généralistes.

Un Schéma national d'éducation et de formation au développement durable

Dans le cadre du « Plan national d'action d'éducation, de formation et d'information pour un développement durable », un **Schéma national d'éducation et de formation au développement durable** paraît nécessaire pour coordonner le déploiement des efforts de formation que la société doit produire à tous les niveaux.

Dispositif de soutien

Des dispositifs particuliers sont à mettre en place pour accroître les capacités d'action existantes sur:

- La création de chaires universitaires en lien avec les problématiques régionales
- La sensibilisation et la formation des décideurs publics et privés (création d'un IHEDD)
- La formation d'experts sur des champs liés au développement durable, à l'environnement, à la santé
- La promotion des métiers concourant à l'environnement et au développement durable et la formation des professions clés.

Dispositif de soutien / Evaluation

Comme tout domaine d'activité, comme toute politique publique l'EDD se doit de disposer d'indicateurs permettant d'apprécier la pertinence, la qualité, l'efficacité et l'efficience des actions conduites.

Financement

Une Fondation nationale pour l'éducation au DD aurait vocation à soutenir la mise en œuvre du Schéma national, à apporter son aide à des projets reconnus utiles et pertinents mais se trouvant en panne de financement, à soutenir des projets pilotes ayant valeur exemplaire, etc....

Gouvernance

Deux entités sont préconisées d'une part pour le pilotage, d'autre part pour l'évaluation de la politique.

Suivi

Plusieurs **groupes de travail** sont à mettre en place pour assurer le suivi des propositions selon un calendrier serré mais respectant les conditions nécessaires à une bonne mise en œuvre.